

DEPARTEMENT :
AUDE.

Le Maire de QUILLAN,

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Nos Réf. : PC/EJ/CR

Domaine : 3

Domaines et patrimoine

Sous domaine : 3-3

Locations

OBJET :

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales a donné délégation à M Le Maire pour la durée de son mandat, afin de décider, de la conclusion, de la révision et du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

CONSIDERANT que le conseil municipal s'est prononcé le 21 septembre 2016 pour l'achat du Centre médical Pasteur avenue de la Jonquière à Quillan, et que cette acquisition s'est réalisée en 2017 et porte sur un immeuble constitué par une parcelle de terrain avec un bâtiment cadastré section AN n°275 d'une surface totale de 858m²,

CONSIDERANT que la Commune a rénové deux bureaux au rez de chaussée du Centre médical Pasteur pour mettre à la location,

Bail de mise à disposition
Locaux Centre Pasteur
Commune Quillan/Mme
Carole LETOCART. ANNULE
ET REMPLACE N°2024
01 001.

CONSIDERANT que Mme Laly GAXIEU nous a fait part par courriel en date du 20 décembre 2023 de sa cessation d'activité à compter du 31 décembre 2023,

CONSIDERANT le courriel en date du 20 décembre 2023 par lequel Mme Carole LETOCART a émis le souhait de louer un bureau à usage de cabinet de réflexologie au sein du centre médical Pasteur,

DATE

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle a été commise dans la rédaction de l'article 4 ,

28/02/2024

Certifié exécutoire par réception
en Sous-Préfecture le :

5 AVR. 2024

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2024-01-001 est abrogé.

ARTICLE 2 : Il est donné à bail Mme Carole LETOCART, domiciliée 2, impasse de la Palanque, BELVIANES ET CAVIRAC 11500, N°SIRET 789 384 294 00029, des locaux au Centre médical, 23 avenue de la Jonquière à Quillan selon les conditions suivantes :

- Locaux : le cabinet N°1 d'une surface de 11.80m² comprenant une salle d'attente et le cabinet,
Les locaux présentement loués sont exclusivement destinés à l'usage professionnel du PRENEUR qui exerce l'activité de réflexologie, ou toutes autres activités liées au corps médical, avec toutes les servitudes annexes nécessaires à son fonctionnement.
- Durée : Le bail est consenti et accepté pour une durée de TROIS années qui commencera à courir à compter du 1^{er} mars 2024, renouvelable une fois par tacite reconduction pour se terminer le 28 février 2030.
- Loyer : loyer annuel en principal de 2 160€ (deux mille cent soixante euros), soit une rente fixe de 180.00€TTC.
- Le PRENEUR bénéficiera d'une réduction de loyer de 90.00€/mois à compter du 1^{er} mars 2024 pour une période de 6 mois.
- Le PRENEUR prend à sa charge les abonnements de téléphonie, internet et le ménage du local professionnel.

Le BAILLEUR prend à sa charge les consommations d'eau et d'électricité.

ARTICLE 3 : Le contrat de bail ci-annexé au présent arrêté précise les modalités d'exécution du bail.

ARTICLE 4 : Les recettes seront inscrites au budget 2024 et suivants du BP en section de fonctionnement.

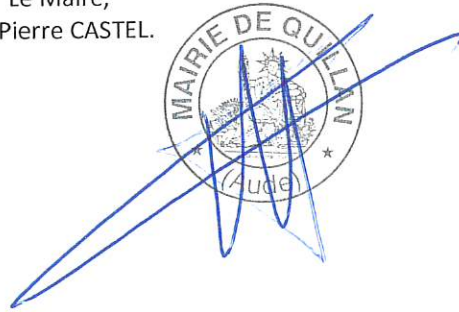
ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 6 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 28 février 2024,

Le Maire,
M. Pierre CASTEL.



2024-02-038**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-04-05T11-46-07.01 (MI252120283)**Identifiant unique de l'acte :**
011-200059418-20240405-2024-02-038-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Bail de mise à disposition Locaux Centre Pasteur Commune
Quillan/Mme Carole LETOCART. ANNULE ET REMPLACE N.2024
01 001.**Date de décision :** Apr 5, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [2024 02 038.PDF](#)**Préparé**Date **05/04/24** à **11:46**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **05/04/24** à **11:46**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **05/04/24** à **11:54**